



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2010 - Deuxième vague (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises – SINE 2010)

Service producteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Opportunité : avis favorable émis le 23 novembre 2009, par la Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 19 juin 2013 (formation Entreprises).

Cette enquête prend place dans le système d'information sur les entreprises nouvellement créées et constitue la cinquième série d'un dispositif initialisé en 1994. Le dispositif repose sur des cycles de trois interrogations successives de chaque cohorte.

L'objectif principal de l'enquête est d'analyser les conditions de développement et les difficultés rencontrées par les entreprises nouvellement créées, au cours de leurs cinq années d'existence. Le dispositif dans son ensemble permet également de collecter des données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et d'évaluer les effets de la création d'entreprises sur l'économie (notamment évolution de l'emploi...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

En 2010, une spécificité a été introduite afin de tenir compte de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur : les auto-entrepreneurs ont fait l'objet d'une interrogation différenciée. Ils ont été échantillonnés à part des autres créateurs et enquêtés à l'aide d'un questionnaire adapté et légèrement différent.

Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2013 et en 2015, porteront sur le taux de survie, l'évolution de l'activité de l'entreprise et des effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise et les conditions de son développement.

Seules les entreprises toujours en activité en septembre 2013 (environ 31 000 unités) et les auto-entrepreneurs (environ 18 000) ayant déclaré un chiffre d'affaire strictement positif sur au moins un trimestre des années 2010, 2011 ou 2012 seront enquêtés pour cette deuxième vague, dans le champ des unités marchandes, exploitantes, appartenant à tout secteur d'activité à l'exclusion de l'agriculture et des activités de holding ou d'administration d'entreprise, et qui ont eu au moins un mois d'existence.

À cet échantillon national des créateurs classiques, s'ajouteront jusqu'à 12 000 entreprises supplémentaires pour répondre aux besoins des extensions régionales (Centre, Corse, Franche-Comté, Limousin, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion).

.../...

La collecte se déroulera en décembre 2013 par voie postale. Le temps de réponse médian est de moins de 20 minutes.

Un comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet SINE. Ce groupe constitué de représentants des organismes suivants : Agence pour la création d'entreprise (APCE), Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, Université de Marne-la-Vallée, Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, OSEO-BDPME, Banque de France, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), France Initiative Réseau (FIR) et l'Insee a essentiellement examiné les deux questionnaires (entreprises et auto-entrepreneurs).

Les résultats de l'enquête SINE font l'objet de plusieurs publications (*Insee première*, *Insee résultats*) tant au niveau national que régional.

Parallèlement, des fichiers détail anonymisés des données de l'enquête sont mis à disposition des chercheurs dans le cadre du comité du secret du CNIS.

Remarques générales :

Le label d'intérêt général et de qualité statistique est accordé pour la 2^{ème} vague de l'enquête SINE 2010. Les prochaines vagues et cohortes de l'enquête feront l'objet de présentations ultérieures au Comité du label de la statistique publique.

Le Comité du label de la statistique publique regrette l'absence de concertation avec les partenaires sociaux et les organisations patronales.

Pour assurer un meilleur suivi des entreprises interrogées, le Comité suggère au service de mener une réflexion sur la possibilité et l'opportunité de faire saisir et de stocker les adresses électroniques collectées. Cette réflexion doit intégrer les dimensions techniques, financières (coût de la saisie) et juridiques. Le service pourra prendre conseil auprès de l'Unité des affaires juridiques et contentieuses pour définir les démarches à accomplir auprès de la Cnil.

Par ailleurs, la récupération des coordonnées électroniques des entreprises permettrait de leur communiquer les résultats de l'enquête, ce qui faciliterait la fidélisation des entreprises et des auto-entrepreneurs et pourrait ainsi garantir un meilleur taux de réponse pour les prochaines interrogations.

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :

Ingénierie statistique

- Le Comité demande au service de rédiger une note méthodologique précisant le mécanisme de calcul des pondérations, incluant la gestion de l'abandon des extensions régionales dans les régions Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne, le traitement de la non-réponse, le calage et la mise en cohérence des résultats des vagues 2 et 1 de l'enquête.
- Concernant les extensions régionales abandonnées en vague 2, il conviendra également d'analyser l'impact réel de cet abandon, en analysant la perte de précision en résultant sur les résultats régionaux et nationaux.

Le service pourra consulter à cet effet le Département des méthodes statistiques de l'Insee.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Protocole de collecte

- Le Comité prend note du fait que le projet de collecte par internet est à l'étude dans le cadre du programme Collecte transversale des enquêtes (Coltrane) pour les prochaines vagues ou cohortes de l'enquête. Le service devra réfléchir et être vigilant sur les effets du changement de mode de collecte sur la comparabilité des résultats dans le temps.

Lettres-avis

- Le Comité demande au service d'apposer sur les lettres-avis le logo de la statistique publique. Il prend acte du fait que les modifications demandées dans le rapport du pré-label sont acceptées. Les lettres-avis revues et corrigées seront adressées au secrétariat du Comité.

Questionnaire : outre les remarques soulevées dans le rapport d'expertise, quelques points ont été évoqués en séance :

- Compte tenu de l'importance des enjeux politiques liés au sujet de l'enquête, le Comité recommande au service **d'être vigilant sur la formulation des questions subjectives ou qualitatives et sur l'interprétation des résultats en découlant**. Le Comité suggère au service de se rapprocher des unités voisines de l'Insee qui traitent d'opérations de conjoncture pour trouver la meilleure formulation possible tout en respectant les contraintes sur l'historicité de ces questions ;
- Le Comité recommande au service d'être attentif sur l'énoncé de certaines questions afin que celles-ci n'induisent pas un biais de réponse (cf. notamment les questions 21, 24 du questionnaire « entreprises »...);
- **Rajouter** une modalité « autres » sur certaines questions (Q.4, Q.7...).

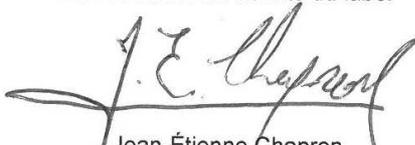
Les questionnaires définitifs seront adressés au secrétariat du Comité.

Le système d'information sur les nouvelles entreprises est la seule source de la statistique publique permettant d'avoir une connaissance complète sur les conditions de la création des nouvelles entreprises et de leur évolution sur 5 ans. Pour qu'il permette d'établir des résultats statistiquement significatifs, il est nécessaire que les enquêtes gérées par ce système connaissent un bon taux de réponse. C'est pourquoi nous demandons le caractère obligatoire pour ces enquêtes afin d'assurer un taux de réponse satisfaisant.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2010 – deuxième vague – SINE 2010 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour la collecte 2013-2014

Le Président du Comité du label


Jean-Étienne Chapron